

# ICRC STAFF ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CICR

L'Association du personnel est une association totalement indépendante. Son Comité Exécutif, le COMAP, défend les intérêts de tout le personnel et offre une assistance individuelle à ses membres.

Si vous bénéficiez d'un contrat de travail de droit suisse :

**Adhérez directement en ligne sur [www.apcicr.org](http://www.apcicr.org) pour nous rejoindre !**

## L'association du personnel, c'est quoi ?

- ✓ Une **association financièrement indépendante**, grâce aux cotisations de ses membres, qui a pour but de défendre les intérêts de tout le personnel CICR sous contrat de travail suisse ;
- ✓ Avec plus de **2'100 membres** de toutes positions et professions, sur le terrain et au siège, soit environ 60 % du staff ;
- ✓ Gérée par un comité exécutif, le **COMAP**, constitué de **12 collaborateur/trice-s CICR** (4 travaillant au HQ et 8 sur le Terrain) **bénévoles et élu-e-s** tous les deux ans par les membres de l'Association ;
- ✓ **Un bureau permanent** soutenant le COMAP et composé d'un secrétaire permanent (Ralph Morélot) et d'une responsable de la communication (Elodie Pernici).

## Que faisons-nous pour vous ?

### Au niveau collectif:

- ✓ **Nous défendons et négocions vos conditions de travail et de rémunération** notamment établies dans les Conventions Collectives de travail pour le personnel au siège et pour les mobiles sur le terrain ; Nous nous assurons que l'employeur se conforme à ses obligations légales (code des obligations suisse) et aux CCT ;
- ✓ **Nous vous représentons** dans les commissions paritaires face à l'employeur, ainsi que dans d'autres groupes de travail (commission du personnel, COMAP-RH\_DIR, etc.);

### Au niveau individuel pour chaque membre exclusivement :

- ✓ **Nous vous conseillons et vous accompagnons confidentiellement sur toute question spécifique à votre situation individuelle** (vérification de vos droits et obligations en tant qu'employé-e- du CICR, conflit avec votre manager ou un-e collègue, recours contre une décision prise à votre encontre, etc.) ;
- ✓ **Nous représentons et défendons vos intérêts** auprès des RH ou de votre supérieur hiérarchique si vous le souhaitez.  
NB : nous accompagnons près de 200 personnes par an.

## Pourquoi devenir membre ?

### Au niveau individuel :

- ✓ Pour pouvoir **bénéficier confidentiellement de l'accompagnement individuel dès que nécessaire** ;
- ✓ Pour **bénéficier d'une assurance juridique**, le cas échéant, qui peut couvrir vos frais d'avocat et de justice en Suisse en cas de litige avec l'employeur devant le Tribunal des Prud'hommes ;
- ✓ **Pour bénéficier d'un accès à notre site web [www.apcicr.org](http://www.apcicr.org)** où vous retrouvez toutes les infos concernant vos droits et les dossiers en cours suivis par le COMAP ; et recevoir automatiquement notre newsletter ;
- ✓ **Pour participer à nos sondages** et exprimer vos attentes pour nous permettre de mieux vous représenter.

### Au niveau collectif :

- ✓ **Pour garantir que la voix des collaborateurs/trices sera relayée** auprès de l'employeur lors de toutes négociations et **que vos conditions de travail et de rémunération ne vous soient pas imposées unilatéralement** ;
- ✓ Pour **maintenir notre capacité de négociation** en étant le plus représentatif possible de l'ensemble des collaborateurs/trices sous contrat de travail suisse ;
- ✓ Par **solidarité et engagement** auprès de vos 2'100 collègues déjà membres et qui soutiennent l'action que nous menons au bénéfice de tout le personnel ;
- ✓ **Pour assurer l'indépendance financière de l'Association vis-à-vis du CICR** et lui donner les moyens de fournir un accompagnement individuel et une assurance juridique pour les questions relatives au droit du travail suisse, de consulter des avocats experts le cas échéant, de couvrir les salaires des deux employé-e-s du bureau permanent ainsi que les frais de fonctionnement.

## Pourquoi nous rejoindre maintenant ?

Les nouvelles Conventions Collectives de Travail sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le travail du COMAP ne s'est pas arrêté avec la signature des deux CCT. Nous nous concentrons désormais sur leur mise en œuvre concrète. Grâce aux retours de nos membres sur leurs situations individuelles, nous alertons l'employeur sur toutes les problématiques relatives aux conditions de travail et de rémunération, qu'elles soient individuelles ou spécifiques à une catégorie de collaborateurs/trices. Nous avons déjà pu trouver des solutions sur quelques problèmes et nous maintenons un dialogue actif avec l'employeur pour résoudre les autres.

Rejoindre l'Association, c'est le meilleur moyen d'être tenu au courant sur les discussions en cours avec l'employeur et recevoir nos informations via nos newsletters régulières ou sur notre site.

## Combien ça coûte ?

**Moins de 17 CHF.- par mois**, soit 200 CHF.- par an

Pour adhérer à l'Association, enregistrez-vous directement sur [www.apcicr.org](http://www.apcicr.org)

**N'hésitez pas à contacter Elodie Pernici à l'Association**  
Int 25 15 - [comap@icrc.org](mailto:comap@icrc.org) - bureau au HQ bat 5-00-02